

---

**COMMUNE DE BLENNES**

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du 18 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix huit et le dix-huit décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

**Présents** : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – SANCHEZ – YONNET - Mmes MORTREUIL –PRISE – DESSOUT - VANACORE

**absente** : Fatiha LAKEBIR

absente représentée : Sylvie LABBE (pouvoir à L. BARDIN)

**Secrétaire de séance** : Arnaud SOLAZZO

---

Délibération n° 2018-7/1

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE SEINE-et-MARNE****Convention d'adhésion aux missions facultatives**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose aux collectivités affiliées des missions optionnelles en matière de conseils et formations hygiène et sécurité, gestion du statut de la fonction publique, maintien dans l'emploi des personnels inaptes, ou application des règles relatives au régime de retraite ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE d'approuver** la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

----°0°0°0°0°----

Délibération n° 2018-7/2

**S.D.E.S.M. – Modification des statuts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la modification de l'article 3-2 des statuts du S.D.E.S.M. comme suit :

**3-2 – Compétences à la carte**

Le syndicat est également compétent pour les compétences à la carte suivantes :

- ♦ Eclairage public : gestion maintenance préventive et curative, recensement géolocalisé en vue de leur intégration dans le SIG des installations des réseaux d'éclairage public communaux.
- ♦ Communications électroniques et éclairage public : les communes pourront confier la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public ainsi que les travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'éclairage public, lorsqu'ils se situent en dehors des périmètres d'enfouissement des réseaux basse tension, afin de bénéficier des conditions des marchés du SDESM. Ces travaux seront en revanche à leur charge.
- ♦ Achat groupé d'énergie
- ♦ Etude et/ou maîtrise d'ouvrage et/ou travaux et/ou exploitation pour :
  - Réseau de chaleur et de froid
  - Installation de centrale de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération
  - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ♦ Etudes liées à la maîtrise de la demande d'énergies et en particulier à la mise en place d'un dispositif « de conseil en énergie partagé » (CEP)
- ♦ Distribution publique de gaz
- ♦ Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance (Cf arrêté ministériel du 5 janvier 2011 – NOR IOCD1033809A)

## **CC du Pays de Montereau – Avis de la commune sur le projet de Plan Local de l'Habitat**

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a approuvé le projet de PLH intercommunal en février 2018 puis l'a transmis à la Préfète pour validation.

Le projet de PLH a été examiné par la commission en charge de l'amélioration du cadre de vie et du développement de l'offre de logements et d'hébergement du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 31 mai 2018.

Le 27 juin 2018, les membres du CRHH ont émis, en séance plénière, un avis favorable assorti de deux réserves et deux recommandations.

Par courrier daté du 14 août 2018 le Préfète de Seine-et-Marne a également formulé un avis favorable sur le projet de PLH assorti de demandes motivées de modification du projet concernant les deux réserves.

### Les réserves

1-Le PLH doit préciser la localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de 30 places prévues par le schéma départemental 2013-2019.

2- Dans le contexte renforcé de la loi Égalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017, une stratégie foncière intercommunale déclinée dans un référentiel foncier plus opérationnel au niveau communal reste à élaborer. Cette stratégie pourra s'appuyer sur un partenariat avec l'EPFIF, pour préciser les moyens permettant de rendre les potentialités, actuellement partiellement identifiées, effectivement opérationnelles, en les hiérarchisant selon deux objectifs : Se conformer aux orientations du SDRIF en accentuant le recentrage de l'offre sur les pôles de centralité du territoire et mieux lutter contre l'étalement urbain, en donnant la priorité au renouvellement de la ville sur la ville, à sa densification et à l'utilisation de ses dents creuses.

### Les recommandations

1-Le PLH devra préciser, en articulation avec les PLU du territoire, la localisation géographique des opérations de construction et d'acquisition-amélioration, par taille et par typologie de financement, permettant d'atteindre l'objectif de 260 logements par an.

2-L'engagement effectif de l'OPAH-RU sur la commune de Montereau-Fault-Yonne, en cohérence avec le programme Cœur de ville.

En conséquence, le CCPM a apporté les modifications au projet de PLH intercommunal afin de préciser les points suivants :

### Aire d'accueil

Une étude a été réalisée sur la période 2012-2017 afin de quantifier le nombre d'installations illicites sur le territoire ainsi que la taille des groupes. Au vu des résultats un dossier argumenté a été transmis aux services de l'Etat afin de demander une révision à la baisse de la capacité de l'aire d'accueil à créer (réduction de 30 places à 21).

En parallèle des terrains seront proposés aux services de l'Etat d'ici à la fin de l'année.

### Stratégie foncière

La CCPM prévoit la création d'un référentiel foncier afin de suivre les disponibilités foncières, les opérations programmées de constructions de logement et le foncier à vocation d'habitat identifié dans les PLU ainsi que son rythme d'urbanisation, de repérer les éventuelles dents creuses et le foncier mutable. Il comprendra également une veille sur les secteurs concernés par d'importants phénomènes de division parcellaire ainsi qu'un repérage des logements vacants qui pourraient faire l'objet d'opérations d'acquisition/amélioration.

### Articulation PLH/PLU

Une étroite collaboration entre les communes et la CCPM a permis d'initier un repérage des parcelles mobilisables (PLU) pour produire du logement et un recensement des bâtiments mutables.

### OPAH-RU en centre ville de Montereau

La commune de Montereau prévoit d'engager une OPAH-RU sur le périmètre ayant fait l'objet une étude pré-opérationnelle en 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées au projet de Plan Local de l'Habitat intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

----°0°0°0°0°----

### QUESTIONS DIVERSES

- **P.L.U.** : Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la réunion publique du 14 novembre, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ne pourra être arrêté par le Conseil Municipal avant la fin de l'année 2018. En effet, des erreurs ont été constatées sur les plans, et certains éléments concernant les réseaux et la compatibilité du PLU avec le SDRIF sont encore manquants. En conséquence, le Conseil Municipal ne délibérera sur ce point que début 2019.
  
- Suite au courrier adressé par la Fondation 30 Millions d'Amis dressant un état des lieux des animaux dans les cirques et expliquant leur situation alarmante en terme de bien-être animal, par 8 voix *pour* et 2 *abstentions*, le Conseil Municipal décide de rédiger un « vœu » refusant la présence des animaux sauvages dans les cirques.
  
- Le Conseil Municipal décide de récompenser les élèves du Collège Jacques Prévert lauréats du Brevet des Collèges (avec ou sans mention) en leur offrant un bon d'achat d'une valeur de 15.00 € à utiliser à l'Espace Culturel du magasin Leclerc.
  
- M. le maire donne lecture du courrier du Président de la République du 16 novembre 2018. Le Conseil Municipal en prend note. Par soucis de transparence cette lettre sera affichée sur les panneaux municipaux et le site internet.
  
- M. le Maire informe que l'agence immobilière Pinoy de Voulx a été récompensée par la Fondation du Patrimoine pour ses nombreuses actions de mécénat en faveur de la sauvegarde du patrimoine. Ce partenaire local a fait un don de 1000 euros pour la remise en état de la cloche de notre église. Un courrier officiel de remerciement lui a été adressé.
  
- M. Bardin informe qu'un courrier vient d'être envoyé à ceux qui ont participé aux chantiers bénévoles d'intérêts communaux pour leur proposer du bois de chauffage à récupérer pour leur usage. Il est à prendre courant janvier sur la parcelle communale C-879 dont les peupliers en fin de vie mais encore valorisables seront abattus par l'entreprise Poupart qui a reçu commande.
  
- M. Solazzo informe de la mise au rebut du véhicule communal C-15. Sa corrosion d'ensemble trop importante ne lui permet plus d'être déclaré conforme selon les nouvelles normes du contrôle technique. Le C15 sera vendu pour pièces par une annonce à paraître prochainement sur le Bon Coin. Un nouveau véhicule a été acquis au meilleur prix et est en cours d'équipement (attelage / galerie / signalétique de sécurité /...). Il sera financé à 40 % par le Département. Il s'agit d'un Peugeot Partner 2.0 HDI de 2005 vendu par un professionnel (garantie incluse). Coût pour la commune 2200 euros.

- M. Solazzo informe que la mairie accueille du 17 décembre 2018 au 22 février 2019 un stagiaire en science du numérique qui a toute compétence pour faire évoluer et mettre à jour le site internet de la commune et aider au développement informatique (mise en réseau des secrétariats mairie et RPI/ base météo locale / ..).
- M.Solazzo informe que le planning d'entretien de fin d'année sera difficilement tenu en raison de l'absence de l'un de ses agents arrêté depuis début décembre suite à un accident pendant son temps de travail dans la commune de Diant. Son remplacement temporaire est prévu pour la rentrée (à coût constant).
- M. Solazzo informe le conseil que la famille Flornoy a fait don à la commune d'un magnifique piano Gaveau de 1904 à cadre en fonte qui sera destiné aux concerts classiques prévus dans l'église. M. le Maire lui adressera un courrier de remerciement officiel.
- M. Solazzo informe de la dissolution des syndicats rivières de l'Orvanne et du Lunain sur injonction préfectorale, un E.P.A.G.E. (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) devant être créé à partir du 1er janvier 2019. Ce « très important » syndicat gèrera le bassin versant du Loing dans sa totalité.

Le secrétaire de séance

Le Maire,